

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 69 (1960)
Heft: 1

Nachruf: Max Huber
Autor: Haug, Hans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† MAX HUBER

Président d'honneur du Comité international de la Croix-Rouge

Membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse

Le Professeur Max Huber est décédé à Zurich le 1er janvier 1960; il avait célébré son 85^e anniversaire trois jours auparavant.

Max Huber a rendu d'éminents services à la Croix-Rouge. Président du Comité international de la Croix-Rouge de 1928 à 1944, il participa tout d'abord, dans une très large mesure, aux travaux préparatoires que le Comité a accomplis dans le domaine du droit des gens et sur le plan pratique et technique, en vue d'améliorer la protection des victimes de la guerre, notamment des civils, en cas de guerre nouvelle. En 1939, lorsque la deuxième guerre mondiale éclata, après les funestes présages du conflit italo-abyssin et de la guerre civile d'Espagne, le Comité international de la Croix-Rouge avait en Max Huber un chef qui, en sa qualité d'ancien président de la Cour permanente de Justice internationale, jouissait d'un renom quasi universel, d'une connaissance complète des relations internationales et était animé d'un profond sens humanitaire. Il agit en s'inspirant du principe qu'une aide réelle, efficace apportée à l'homme qui souffre est plus importante que des égards de prestige, que des protestations, que des proclamations. Pendant la guerre, alors qu'il était à la tête d'un organisme qui réunissait 4000 collaborateurs, il rassembla les éléments qui, la paix revenue, ont servi de base au Comité international de la Croix-Rouge pour le développement ultérieur du droit des gens. Le résultat de ces travaux sont les quatre Conventions de Genève de 1949 assurant la protection des victimes de la guerre.

L'œuvre littéraire de Max Huber n'a pas une importance moindre pour le développement de la Croix-Rouge. Il a interprété l'idée de la Croix-Rouge conçue par Dunant et ses premiers collaborateurs en l'approfondissant à la lumière des conditions nouvelles, l'exposant avec une clarté parfaite et créant ainsi une véritable doctrine de la Croix-Rouge. Il a résumé par ces mots l'attitude éthique que doivent observer la Croix-Rouge et les hommes qui déploient une activité sous son emblème:

« Le travail Croix-Rouge consiste à servir, servir toujours. Rien d'autre ne doit importer: ni les critiques, ni le prestige ou les remerciements qu'il peut susciter. »

La Croix-Rouge suisse, dont Max Huber était membre d'honneur, lui conservera toujours une profonde reconnaissance.

Hans Haug,

Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse



(Photo George, Genève)

Nous avons le triste devoir de faire part du décès de

M. le professeur Max Huber

Membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse

Le défunt a rendu d'éminents services à la Croix-Rouge en assumant la charge de président du Comité international de la Croix-Rouge de 1928 à 1944, par le travail qu'il a accompli sur le plan scientifique et par la conception qu'il eut de l'idée de la Croix-Rouge et la manière dont il sut l'interpréter et la mettre en lumière.

La Croix-Rouge suisse gardera toujours un sentiment de profonde reconnaissance au Professeur Max Huber.

CROIX-ROUGE SUISSE

Le président:

Prof. A. von Albertini